



## PARTENARIAT ASMIS ET SERVICE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE POUR FAVORISER LE MAINTIEN EN EMPLOI

### **Nathalie LACHAMBRE**

*Ergonome – ASMIS – Amiens*

### **Dr Marie-Aude GUDIN**

*Médecin du travail, Coordinatrice de la cellule PDP – ASMIS – Amiens*

**Avec l'appui du Pôle Social**

### **Introduction / Objectifs :**

En lien avec la mise en place de la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) dans le cadre de notre offre socle, le maintien dans l'emploi des salariés présentant un TMS (trouble musculosquelettique) est identifié comme un axe majeur de notre action de prévention de la désinsertion professionnelle (85 % des maladies professionnelles (MP) indemnisées dans les Hauts-de-France sont des TMS - chiffres CARSAT 2019).

Afin d'améliorer le maintien dans l'emploi des salariés à la suite d'un TMS ou d'une pathologie invalidante pris en charge en centre de rééducation fonctionnelle (CRF), un partenariat entre l'ASMIS et le centre des Trois Vallées à Corbie se construit.

Cette démarche a pour objectif de construire une coopération entre les équipes de notre SPSTI, les médecins traitants et l'équipe de soins de rééducation, pour inclure de façon précoce dans le parcours de soins du patient/salarié son maintien en poste ou sa reprise d'une vie professionnelle.

### **Méthodologie :**

Pour mener cette action portée la cellule PDP de l'ASMIS, cette coopération entre l'ASMIS et le Centre des Trois Vallées comporte trois axes :

- ▶ Adressage rapide par les médecins du travail, en collaboration avec le médecin traitant, des salariés/patients atteints de lombalgies et autres TMS pour augmenter leurs chances de maintien dans l'emploi s'ils adhèrent à cette orientation. La demande est réceptionnée par les médecins MPR (médecine physique et de réadaptation) qui organisent sur des créneaux dédiés une évaluation fonctionnelle de la problématique et un programme de rééducation pluridisciplinaire personnalisé.
- ▶ La possibilité de participation des médecins MPR aux réunions mensuelles de la cellule PDP pour échanger sur des situations complexes de leurs patients où la question du maintien dans l'emploi se pose.
- ▶ L'information des patients pris en charge au centre de rééducation sur les dispositifs et partenaires du maintien dans l'emploi : visite de pré-reprise, brochures du SPSTI, visioconférences, contacts possibles au sein du Service de Santé au travail (médecin du travail, pôle social) et hors du service (CAP Emploi...).

### **Résultats obtenus :**

Une évaluation de ce dispositif prévoit les retours des questionnaires de satisfaction et les indicateurs suivants : nombre de salariés adressés par le médecin du travail au CRF, d'évaluations réalisées par le CRF, de programmes de rééducation personnalisés réalisés, de saisines de la cellule PDP par les médecins MPR, d'informations données aux salariés, de reprises après prise en charge en CRF.

### **Discussion des résultats / Conclusion :**

Le lancement de cette coopération ouvre des perspectives positives pour tous les acteurs : orientation facilitée pour les médecins du travail, amélioration du volet prévention et reconstruction des patients dans le parcours de rééducation, meilleure fluidité de communication entre les acteurs, meilleure connaissance des rôles de chacun, amélioration attendue de la qualité de vie personnelle et professionnelle des salariés/patients concernés.

